



Droit de garde d'un enfant

Par **goulwen_old**, le **14/10/2007 à 18:34**

si un homme bat sa compagne (ils ne sont pas mariés) et qu'ils ont un bébé de 6 mois. Que se passera t-il au niveau du droit de garde de l'enfant sachant qu'aucun des deux parents n'a de revenus et qu'ils vivent chez les parents de l'homme?

Par **Upsilon**, le **14/10/2007 à 20:07**

Bonjour !

Il faut savoir que de base les juges sont toujours tentés d'accorder le droit de garde aux mères plutôt qu'aux pères.

Maintenant, leur décision est TJG prise dans le sens de l'enfant, jamais des parents. Il prendra donc compte des revenus, du cadre sociologique, de la santé mentale des parents, etc...